

**Installations classées pour la protection de l'environnement -  
Suivi de l'évolution de la pollution du site BOLLORÉ ÉNERGIE  
rue de Chardonnet à Besançon - Information du Conseil Municipal**

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur** : La Société BOLLORÉ ÉNERGIE a exploité de 1963 à 1999 un dépôt pétrolier en Zone d'Activités des Prés de Vaux à Besançon.

Dans le cadre de la cessation d'activité, M. le Préfet a demandé à l'exploitant de réaliser une étude simplifiée des risques.

La conclusion de cette étude précise la persistance de la présence d'hydrocarbures dans les terres qui n'ont pu être traitées de peur de déstabiliser la digue et le talus en limite de propriété.

Les concentrations mesurées sont toutefois limitées puisqu'inférieures au seuil de valeur de définition de source sol fixé par le guide de gestion des sites pollués du Ministère de l'Environnement à 2 500 mg/kg.

Il convient toutefois de surveiller ce site ; c'est pourquoi il a été imposé à l'exploitant, par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2002 la mise en place de trois piézomètres qui permettront la réalisation de six analyses par an.

La première campagne d'analyse est prévue avant le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de ces mesures.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

*Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.*